

Appel à contribution

Mettre en place une Formation des Aidants sur son territoire

Programme d'action national de Formation des Aidants

Association Française des Aidants

avec le soutien de la CNSA,
d'AG2R LA MONDIALE et KLESIA

L'Association Française des Aidants, avec le soutien de la CNSA, d'AG2R LA MONDIALE, et KLESIA, déploie un programme national de Formation des Aidants porté par une pluralité d'acteurs locaux. Cet appel à contribution invite les structures à contribuer avec nous à la mise en œuvre de ce programme pour lequel nous nous engageons à vous apporter un financement, des contenus et un appui opérationnel.

Avec le soutien de :

Contexte

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place. Fort de l'expérience de plus de 400 formations, le dispositif de Formation des Aidants développé par l'Association Française des Aidants est l'une des modalités de réponses permettant cette prise en compte et proposant un accompagnement circonstancié des proches aidants.

Qui sont les aidants ?

On appelle proches aidants toutes les personnes non professionnelles qui accompagnent de manière régulière et fréquente un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance du fait de l'âge. Cet accompagnement permanent ou non peut prendre différentes formes notamment : nursing, soins, activités domestiques, accompagnement dans les déplacements, démarches administratives, communication, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique.

Pourquoi former les aidants ?

On devient proche aidant pour différentes raisons et souvent malgré soi, sans même le savoir parfois et presque toujours sans y être préparé. Sans avoir eu le temps de se questionner non plus, de prendre un certain recul afin d'analyser la situation pour mieux la comprendre. Il ne s'agit pas de former les aidants à se substituer aux professionnels ; bien au contraire ! La formation est un temps pour soi, un chemin dans lequel on s'aventure pour y puiser ses propres réponses.

Les grands principes de cette formation

La formation est un processus singulier et à part entière, proposant une progression pédagogique pour atteindre des objectifs. Elle anime les motivations personnelles, invite au questionnement et à la mise en perspective de son expérience d'aidant dans une dynamique de réflexion et d'élaboration collective. Elle permet d'acquérir ou d'approfondir ses connaissances, favorise le développement des capacités d'adaptation et des compétences. La formation doit en outre permettre de réinvestir dans la relation au proche ces apports, ces méthodes et ces apprentissages.

Ce parcours de formation développé par l'Association Française des Aidants se veut être une formation active et non normative prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les faux-bons conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même. Cette formation est entièrement gratuite pour les participants.

Quels objectifs ?

- Permettre aux proches aidants de maintenir ou de retrouver une relation à l'autre et un lien à leur vie sociale, personnelle et professionnelle satisfaisants,
- Développer la capacité à agir des aidants,
- Participer au développement social local de l'accompagnement des proches aidants sur les territoires.

Qui peut mettre en place une Formation des Aidants ?

Cet appel à contribution s'adresse :

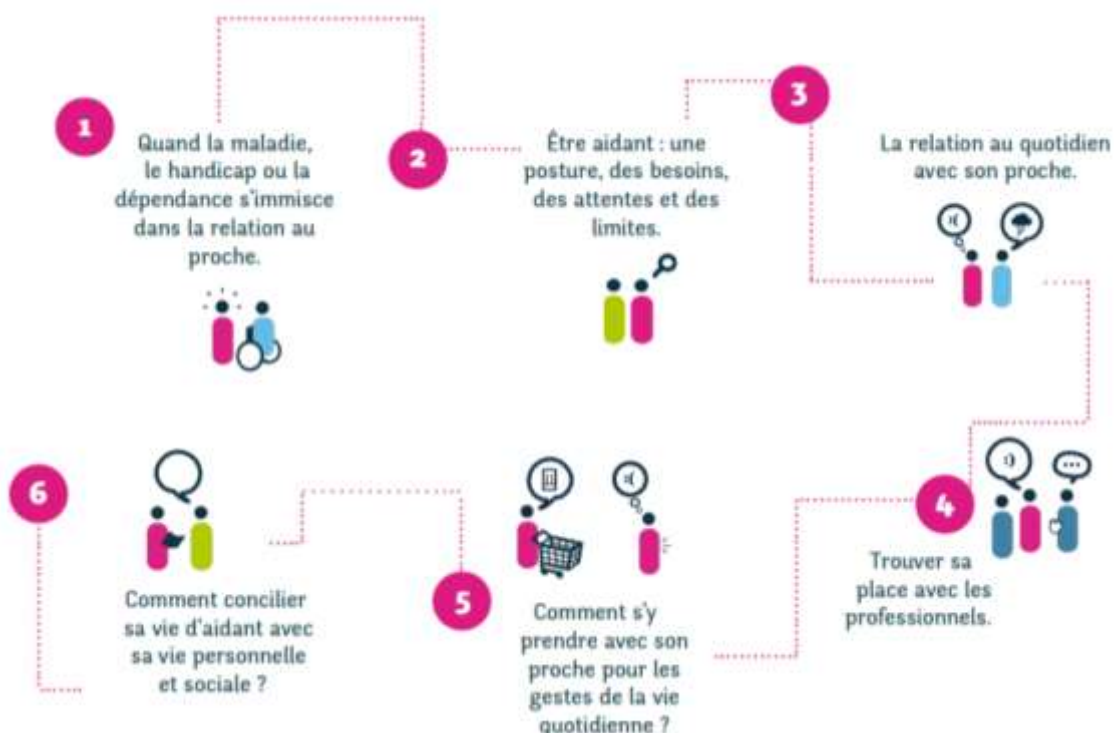
- Aux organismes à but non lucratif (associations, fondations, collectivités ou autres organismes),
- Aux Conseils départementaux, municipalités, CCAS, CLIC, (non conventionnés avec la CNSA sur un volet formation des aidants),
- Aux plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants,
- Aux SAAD, SSIAD, SPASAD,
- Aux SESSAD, SAMSAH et SAVS,
- Aux réseaux de santé et centres hospitaliers,
- Aux organismes et centres de formation de statut juridique association loi 1901,
- Aux associations de malades ou de familles.



Le dispositif

Le parcours de formation comprend six modules de trois heures chacun, soit un programme de formation de dix-huit heures au total.

Les modules s'adressent aux personnes qui accompagnent quotidiennement un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, et ce quel que soit son âge. La formation ne s'adresse pas exclusivement aux membres de la famille mais concerne également les amis et les voisins. En revanche, elle ne s'adresse pas aux bénévoles des associations, ni aux professionnels.



Vous trouverez dans l'extrait du cahier des charges en annexe toutes les informations relatives à la philosophie et aux modalités de mise en place de ces sessions de Formations des Aidants.

Critères d'appréciation

- Partager des valeurs communes sur les questions de prise en compte des proches aidants,
- Volonté de proposer une démarche d'accompagnement des proches aidants,
- Être en capacité structurelle de mettre en œuvre l'action,
- Pertinence de la mise en place sur le territoire donné.

Modalités de mise en place du programme (cf. synthèse cahier des charges en annexe)

- S'appuyer sur le cahier des charges qui fixe le cadre de la mise en œuvre,
- Être à jour de la cotisation à l'association au moment de la mise en œuvre,
- Participer à la formation gratuite des porteurs de projets et des formateurs,
- Bénéficier des outils et du suivi opérationnel de l'Association Française des Aidants,
- Bénéficier du financement maximum de l'Association Française des Aidants de **1800€** pour chaque session de six modules mise en place.

Comment répondre ?

Pour faire acte de candidature, la structure porteuse doit nous transmettre par email le dossier à compléter avec l'ensemble des rubriques renseignées avec en pièce jointe un RIB de la structure.

Pièces facultatives à joindre au dossier : rapport d'activité, plaquette de présentation, articles de presse, CV et références du formateur...

Le dossier ci-joint est à remplir et à renvoyer par email à l'adresse suivante : julie.moulin@aidants.fr

AVANT LE VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Calendrier

Date limite pour l'envoi des dossiers : 10 décembre 2021

Retours et entretiens avec l'Association Française des Aidants : décembre 2021 / janvier 2022

Signature des conventions de Partenariats : dès début janvier 2022.

Annexe :



Extraits du Cahier des charges pour la mise en place d'une Formation des Aidants



*Méthodologie développée par
L'Association Française des Aidants*

ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS
250 bis, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Julie MOULIN, chargée de mission Formation des Aidants
Tél. : 01 45 48 65 67
julie.moulin@aidants.fr
www.aidants.fr

Avec le soutien de :



PREAMBULE

Ce cahier des charges est destiné aux structures qui vont mettre en place la formation à destination des Aidants élaboré par l'Association Française des Aidants et dénommé « l'Action » dans la convention de partenariat

L'objectif de ce cahier des charges est tout d'abord de présenter l'essence et les origines de ce projet de formation en le réinscrivant dans un contexte national et global, ensuite de présenter les modalités générales ainsi que la méthodologie à mettre en œuvre et enfin d'explicitier les objectifs attendus.

Le développement du plan national de formation des proches aidants de l'association découle de la signature d'un accord-cadre entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Association Française des Aidants.

La formation des aidants a été pensée comme une réponse parmi d'autres à donner aux proches aidants qui le souhaitent ou en ressentiraient le besoin avec des objets, des contenus et des finalités qui seront expliqués dans le présent cahier des charges.

Ce document est élaboré tout autant comme une présentation générale qu'un guide méthodologique mettant en exergue la structure et la forme que prendra la mise en place d'une action de formation des aidants localement. Il constitue l'annexe 1 de la convention de partenariat, qui a valeur d'engagement réciproque. Ce document rappelle que la participation à ce programme de formation des aidants, développé par l'Association Française des Aidants et soutenu par la CNSA et l'AG2R La Mondiale, induit d'être en accord avec la vision portée par l'Association Française des Aidants présentée ci-après.

D'un point de vue pratique, plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en œuvre de l'action et seront décrites dans ce cahier des charges. Du fait de l'accord-cadre national avec la CNSA, les étapes et la méthodologie devront être scrupuleusement respectées, conformément à l'engagement pris entre votre structure partenaire et l'Association Française des Aidants. Toute modification majeure devra se faire avec l'accord de l'Association Française des Aidants.

Ce cahier des charges a été construit comme un outil pratique, agréable à lire et qui évoluera dans le temps. Aussi, n'hésitez pas à y apporter votre contribution en faisant vos retours à l'Association Française des Aidants.

En vous souhaitant une excellente lecture !

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place.

Forte de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose :

Aux aidants



Du soutien par les Cafés des aidants[®]

Les Cafés des Aidants sont des temps et des lieux pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.

Des formations

Les modules de formation proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Aux professionnels



Des secteurs social, médico-social, sanitaire

Des formations sont proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement, du soin visent à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.

Des entreprises

L'offre entreprise s'adresse aux organisations souhaitant s'engager dans une démarche de prise en compte des salariés en situation d'aidant. Elle propose aux différents acteurs de l'entreprise (salariés concernés, dirigeants, RH, managers, CSE, travailleurs sociaux...) des actions sur mesure (conférences de sensibilisation, ateliers, formations, conseil...) tenant compte du contexte et des objectifs de l'entreprise.

Forte de son ancrage, elle développe un réseau avec et aux côtés des aidants

L'Association Française des Aidants est une porte d'entrée sur la question des aidants. C'est la raison pour laquelle elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun.

Les aidants peuvent soutenir le projet de l'association en devant adhérent.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

- les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant
- les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé
- les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis, ...
- les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé

CONTEXTE DU PROJET

Une convention nationale avec la CNSA 2020-2022

Le programme de Formation des Aidants de l'Association Française des Aidants est contractualisé par la signature d'une convention nationale entre l'Association Française des Aidants et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Outre les engagements unilatéraux ou réciproques des parties prenantes, cette convention définit la nature et les objectifs globaux attendus de la formation ainsi que ses modalités de financements.

Dans la continuité de l'accord-cadre 2014-2019

Ce programme d'action de Formation des Aidants 2020-2022 s'inscrit dans la continuité du premier accord-cadre 2014_2019 et permet de poursuivre les mises en place sur les territoires. Le premier accord cadre a permis que soit réalisées plus de 300 sessions de formation des Aidants grâce à la participation et à la formation plus de 450 professionnels à ce programme. C'est fort de ces expériences et de l'impact de ces actions pour les proches aidants que se poursuit ce programme.

Qu'est-ce que la CNSA ?



Ses missions :

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions. Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de :

- *Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées*
- *Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps*
- *Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes¹*

Ses objectifs :

Les objectifs opérationnels de la CNSA sont de rendre plus adéquates les réponses individuelles et collectives aux attentes et besoins des personnes ; chercher à objectiver les besoins et évaluer l'impact des réponses apportées, partager l'information et rendre les enjeux intelligibles ; avoir une démarche participative avec les acteurs locaux et développer la mutualisation des pratiques².

Financement de la CNSA

Le programme d'action national est financé en partie par la CNSA. L'Association Française des Aidants reversera une contribution financière aux les structures partenaires pour la mise en place d'une ou de plusieurs sessions de formation.

¹ Les phrases en italiques qui précèdent l'annotation trouvent leur source sur le site de la CNSA :

http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=14

² Idem : http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=17

Le programme d'action

La convention définit un programme d'action issu des enseignements tirés de l'accord-cadre 2014-2020 et plus globalement d'une réflexion menée par l'association et appuyée par celle de la CNSA. En effet, plusieurs questions, parfois complexes, peuvent se poser quand on devient aidant. Certaines d'entre elles sont fondamentales : comment conserver une qualité de relation au proche ? Comment conserver un espace de vie pour ne pas être réduit au rôle d'aidant ? L'altération du lien initial au proche et celle du lien à la société peuvent en effet constituer des causes majeures de souffrance. La formation peut, dans certaines situations, constituer un moyen intéressant pour y faire face et trouver des réponses.

L'évaluation de l'action

La convention nationale présentée ci-dessus définit de nombreux indicateurs d'évaluations tant qualitatifs que quantitatifs. Ces indicateurs seront utilisés afin de dresser des bilans de mi-parcours. Une mesure d'impact sera établie par un organisme indépendant à l'issue de la présente convention. Il sera précisé ci-après, dans ce cahier des charges, les modalités d'évaluation qui seront appliquées localement pour chaque formation se mettant en place. Elles seront ensuite centralisées par l'Association Française des Aidants afin de dresser un bilan et une évaluation nationale de cette action. Cette évaluation devra s'attacher à vérifier auprès des aidants les impacts de la formation dans leur vie quotidienne.

Le Comité de suivi

Enfin, afin d'assurer le suivi de l'action par des acteurs hétérogènes et d'en assurer la meilleure mise en application de manière concertée et constructive, un Comité de suivi sera constitué et réuni annuellement sur la période de déploiement de ce projet de formation des Aidants et les partenaires pourront y être associés.

Un soutien d'AG2R LA MONDIALE



AG2R LA MONDIALE et l'Association Française des Aidants, un partenariat historique au service des proches aidants.

AG2R LA MONDIALE s'est engagé depuis 2011 auprès de l'Association Française des Aidants pour soutenir son **pari audacieux** : déployer le réseau de Café des Aidants sur l'ensemble du territoire en **passant de 20 à plus de 200 en 7 ans** et être ainsi en mesure de permettre à la majeure partie de la population aidante de France d'avoir accès à un service de qualité et de proximité.

Cette démarche d'envergure nationale a été rendue possible grâce au soutien d'AG2R LA MONDIALE, qui a permis à l'Association Française des Aidants de bénéficier d'un accompagnement sans équivalent de la part de son Fonds d'innovation. Cet accompagnement particulier se caractérise par un soutien innovant basé sur 4 leviers :

- un investissement financier significatif sur plusieurs années,
- un accompagnement stratégique par un cabinet conseil expert mandaté par AG2R LA MONDIALE,
- un appui en compétences par la mise à disposition d'experts internes au Groupe,
- une ouverture de son réseau institutionnel pour faciliter et accélérer le déploiement.

En 2019, était inauguré le 200^e Café des Aidants sur l'Île de la Réunion, marquant ainsi la réussite de ce partenariat.

Grâce au développement de son réseau de porteurs de Café des Aidants, l'Association Française des Aidants a acquis un solide ancrage territorial permettant le déploiement de ce nouveau programme de Formation des Aidants. C'est donc tout naturellement qu'AG2R LA MONDIALE a souhaité poursuivre son soutien à l'élaboration du projet stratégique 2019-2021 de l'association et contribuer à la mise en œuvre d'actions dont les formations au bénéfice des proches aidants.

A propos d'AG2R LA MONDIALE :

AG2R LA MONDIALE, 1^{er} groupe de protection sociale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé.

Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre chaque année plus de 100 millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives dans le domaine du logement, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

Actualité du Groupe : www.ag2rlamondiale.fr / Twitter : @AG2RLAMONDIALE

Site communautaire : www.aidonslesnotres.fr

Et le soutien de KLESIA



Klesia s'est engagée depuis 2020 auprès de l'Association Française des Aidants pour soutenir la Formation des Aidants : par la mise en place de 340 sessions de formations à destination des aidants entre 2020 et 2022, facilitée par la modernisation de ses outils numériques, l'accompagnement du réseau et la mise en visibilité du programme.

A propos de KLESIA :

Le groupe KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale, à but non-lucratif. Construit sur des bases solides en retraite complémentaire et en prévoyance, KLESIA est de par sa taille, sa solvabilité et ses moyens, un acteur majeur et actif sur le marché de la protection sociale.

KLESIA Agirc-Arrco est une institution de retraite complémentaire régie par le Titre II du Livre IX du Code de la sécurité sociale et est membre du groupe de protection sociale KLESIA. Elle a pour objet de permettre à ses adhérents de faire bénéficier leurs salariés du régime de retraite complémentaire dans les conditions prévues par l'Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 instituant le régime Agirc-Arrco de retraite complémentaire.

La Direction de l'Action Sociale de KLESIA a notamment pour mission d'accompagner les ressortissants des institutions de retraite du Groupe dans différents domaines, tels les aléas de la vie, la prévention des effets du vieillissement, l'accompagnement de l'avancée en âge et du handicap et l'aide aux aidants, sous forme d'aide individuelle aux personnes ou d'aide à la réalisation de projets de structures.

Site : <https://www.klesia.fr/>

LE PARTENARIAT AVEC LA STRUCTURE PORTANT LA FORMATION DES AIDANTS

Avant de mettre en place ensemble une session de Formation des Aidants, les potentielles structures partenaires et l'Association Française des Aidants prennent le temps d'échanger afin de s'assurer mutuellement qu'ils partagent une vision commune sur les questions liées à la thématique des aidants.

Une adhésion

L'adhésion à l'Association Française des Aidants est un engagement militant. Devenir adhérent, c'est soutenir les projets et les valeurs de l'association. En adhérant, la structure partenaire permet à l'Association Française des Aidants de poursuivre son plaidoyer et la mise en place de ses actions à destination des aidants. L'adhésion annuelle, dont le montant est défini par le Conseil d'Administration (à titre d'information le montant acté par le CA du 22 novembre 2019 est de 200 € pour une personne morale organisation publique ou association et 350 € pour une personne morale entreprise.) vous permet de recevoir la Newsletter et de participer à l'Assemblée Générale

La signature d'une convention de partenariat

La mise en place d'une session de Formation des Aidants sera formalisée par la signature d'une convention de partenariat afin de définir les engagements réciproques. Pour chaque nouvelle session de formation un avenant à la convention initiale sera signé.

La mise en place d'une Formation des Aidants est réservée aux membres adhérents de l'Association Française des Aidants.

Le montant pour chaque session de formation s'élève à 450€. Ce tarif comprend la méthodologie, la **mise à disposition d'outils**, les **journées de formations ou de rencontres** (journée de présentation aux porteurs de projet, formation de formateurs et journée d'analyse de la pratique, rencontres nationales, etc.) ainsi que le **suivi pour la mise en place de la formation** (voir détails ci-dessous).

Un engagement

1 - L'Association Française des Aidants s'engage à :

- ➔ **Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre**
A partir de cette méthodologie, l'association apporte conseil au porteur de projet pour la mise en place de l'action, en s'appuyant sur des outils testés.
Le chargé de mission *Formation des Aidants* se tient à la disposition du porteur de projet pour le conseiller sur les aspects organisationnels, de communication, de coordination avec les formateurs, de la préparation du programme, de l'évaluation, etc.
- ➔ **Proposer une pédagogie pertinente et testée au préalable**
Par ce partenariat, la structure accède à une pédagogie mûrement réfléchiée par des experts de la formation et de l'accompagnement et éprouvée auprès d'un public d'aidants aux situations très diversifiées.
- ➔ **Mettre en réseau et faire collaborer les différents porteurs de projet et formateurs**

Afin d'enrichir le programme d'action et pour permettre aux professionnels de faire évoluer leur pratique, l'Association Française des Aidants favorise les échanges entre les formateurs (ainsi que les porteurs de projet) par le biais de temps de rencontres entre ces professionnels membres du Réseau.

➔ **Mettre à disposition des outils :**

- **Mallette de conduite de projet :**

Comportant l'ensemble des outils nécessaires à la tenue de l'action, permettant son pilotage et sa coordination.

- **Mallette de communication avec :**

- Un guide pratique pour la communication
- Une affiche et un flyer type « Formation des Aidants » ainsi que des éléments de charte graphique
- Des modèles de courriers institutionnels
- Un communiqué de presse

- **Mallette pédagogique avec :**

L'ensemble des outils pédagogiques, les scénarios, les programmes, les questionnaires, les références théoriques, les outils de suivi des présences, ainsi qu'un livret pédagogique pour les aidants.

- **Mallette de bilan avec :**

- Un questionnaire stagiaire vierge pour la fin du module 2
- Un questionnaire stagiaire vierge pour la fin du module 6
- Un tableau de saisie pour l'évaluation + notice
- Un tableau de suivi financier + notice

➔ **Apporter un financement à l'action**

L'Association Française des Aidants s'engage à reverser pour chaque session de formation – conventionnée et mise en place entièrement **1800€** (selon les modalités fixées dans la convention de partenariat). Ce financement s'adresse uniquement aux associations, fondations, collectivités ou organismes à but non lucratif.

Pour plus de détails voir page 26 – Le financement.

➔ **Accompagner sur vos autres projets :**

Par la mise en place de Cafés des Aidants®

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'informations, de rencontres et d'échanges pour les proches aidants. Animés par un travailleur social et un psychologue dans un cadre convivial, ils permettent aux aidants de trouver des réponses à leurs questions et des clés pour mieux vivre leur quotidien. L'Association Française des Aidants apporte aux porteurs de projets une méthodologie, une expertise, des outils et des formations. Elle propose également la mise en réseau de tous les Cafés des Aidants et s'assure de la cohérence du dispositif au niveau national.

Par les formations professionnelles

L'association propose des formations en intra et inter-établissements, en fonction des attentes et des besoins de chaque structure sur un ensemble de thématiques (prise en compte des aidants, action collective, situations complexes, jeunes aidants, mesures de protection juridique, etc). Pour répondre à vos besoins spécifiques, nous vous proposons également des formations sur mesure.

En tant que membre de l'association vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.

Pour tout renseignement : <https://www.aidants.fr/vous-etes-professionnel/participer-formation/decouvrir-nos-formations>

Par des actions spécifiques ou grand public

Nous pouvons intervenir sur vos évènements (conférences, colloques, salon ...) quel que soit le public (professionnel, proches aidants ou autre) pour échanger sur des thématiques générales ou des thématiques plus spécifiques comme la prise en compte de la santé des aidants, la conciliation vie professionnelle-vie d'aidant.

Par de la mise à disposition d'outils

Nous mettons à votre disposition un ensemble de ressources gratuites et complémentaires sur le sujet des proches aidants :

- les supports de communication (affiches, flyers, livrets...)
- le site internet avec un fond documentaire, des actualités, des informations spécifiques
- la formation des aidants en ligne

2 - La structure partenaire de l'action s'engage à :

- ➔ Respecter la méthodologie fournie
- ➔ Inscrire le formateur à la formation s'il n'y a pas encore assisté (ou s'il est déjà formé à favoriser sa participation aux journées d'analyse de la pratique)
- ➔ En cas de questions, ou de difficultés rencontrées lors de la préparation ou de la conduite des actions, contacter, chargé de mission Formation des Aidants
- ➔ A faire mention de l'Association Française des Aidants comme ayant conçu ce dispositif dans toutes ses communications (dont les échanges avec la presse)
- ➔ A utiliser les supports de communication de la Mallette de communication en y respectant les mentions telles qu'elles y sont écrites
- ➔ A faire apparaître le logo de l'Association Française des Aidants ainsi que celui de la CNSA et d'AG2R La Mondiale (« avec le soutien de : CNSA et AG2R La Mondiale ») dans toutes les diffusions écrites et documents externes
- ➔ Transmettre le bilan de l'action, le suivi financier et ses justificatifs (pour la nature et les modalités précises des engagements, se référer à la *Convention de Partenariat*)
- ➔ A respecter la propriété intellectuelle de l'Association Française des Aidants et de la Formation des Aidants dont l'association demeure la seule détentrice des droits selon mentions de la convention.

LA FORMATION DES AIDANTS :

L'APPROCHE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Le dispositif de formation à destination des proches aidants développé par l'Association Française des Aidants s'inscrit dans le projet plus global porté par l'association qui est celui de militer pour la reconnaissance de la place et du rôle des aidants dans la société. La formation est **l'une des réponses**, parmi d'autres, pouvant être apportée aux proches aidants afin que ces derniers **puissent garder autant que possible leur identité de proche sans s'enfermer dans celle d'aidant**.

Cette vision est portée par l'Association Française des Aidants ainsi que par les différentes structures partenaires au niveau local. La présente action de formation s'inscrit dans cette démarche et cette philosophie.

Pourquoi former les proches aidants ?

Proposer un accompagnement en formation aux proches aidants afin qu'ils puissent :



- Réaliser ce que représente pour eux la relation d'aide à un proche
- Se questionner et analyser les situations vécues dans la relation au proche
- Repérer ce qui pose difficulté
- Trouver les réponses adéquates à leurs situations
- Mieux connaître les ressources existantes près de chez eux
- Développer leur capacité à agir

Les grands principes de la formation

La formation est un processus singulier et à part entière, proposant une progression pédagogique pour atteindre des objectifs. Elle anime les motivations personnelles, invite au questionnement et à la mise en perspective de son expérience d'aidant dans une dynamique de réflexion et d'élaboration collective. Elle permet d'acquérir ou d'approfondir ses connaissances, favorise le développement des capacités d'adaptation et des compétences. La formation doit en outre permettre de réinvestir dans la relation au proche ces apports, ces méthodes et ces apprentissages.

Ce parcours de formation développé par l'Association Française des Aidants se veut être une formation active et non normative prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les *faux-bons* conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même.

La pédagogie du parcours de formation



● Les méthodes pédagogiques

Le parcours de formation privilégie une approche heuristique de la formation. En ce sens, la dynamique de travail sera celle de l'analyse des pratiques comportant une part d'apports théoriques.

Cette analyse se fera à partir de situations proposées aux aidants ainsi que de leurs situations propres qu'ils seront invités à questionner et à analyser collectivement. Les éléments théoriques seront apportés selon les échanges et en fonction des parcours des aidants présents. Cette approche souhaite entraîner une évolution des représentations, une clarification de ce qui se joue dans les situations, un enrichissement des connaissances ainsi que la construction d'un savoir commun et partagé entre les aidants.

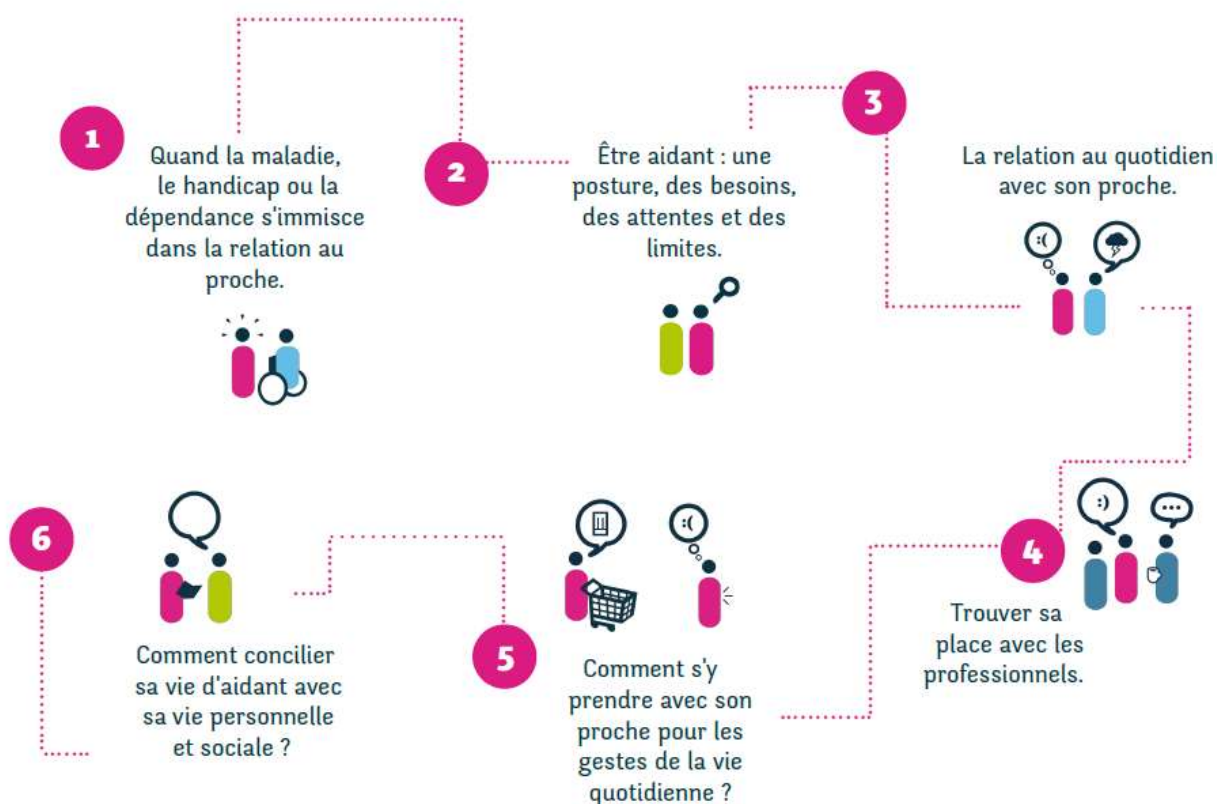


Le parcours de formation ●

Le parcours de formation comprend **six modules de trois heures chacun**, soit un programme de formation de **dix-huit heures au total**.

Le nombre maximal de participants sera de 13 personnes/module afin qu'un temps de parole suffisant puisse être donné à chacun. **Le nombre minimal de participants sera de 5 personnes** car en dessous de ce nombre, cela peut entraîner des difficultés dans l'animation et dans la mise en place d'un cadre « formation ».

Les modules de formation



Les modules s'adressent aux personnes qui accompagnent quotidiennement un proche malade ou en situation de handicap ou de dépendance, et ce quel que soit son âge. Elle ne s'adresse pas exclusivement aux membres de la famille mais concerne également les amis et les voisins. En revanche, elle ne s'adresse pas aux bénévoles des associations, ni aux professionnels.

Les objectifs pédagogiques généraux

Le proche aidant	Révéler et valoriser les compétences mises en œuvre par les aidants dans l'expérience d'accompagnement d'un proche malade ou en situation de handicap ou de dépendance, quel que soit son âge
La relation à l'autre	Développer les connaissances et les capacités d'analyse des situations par les aidants pour trouver les solutions les plus appropriées à un moment donné
Contexte Environnement	Favoriser la connaissance et la mobilisation des ressources de l'environnement au bénéfice de la personne accompagnée et de l'aidant

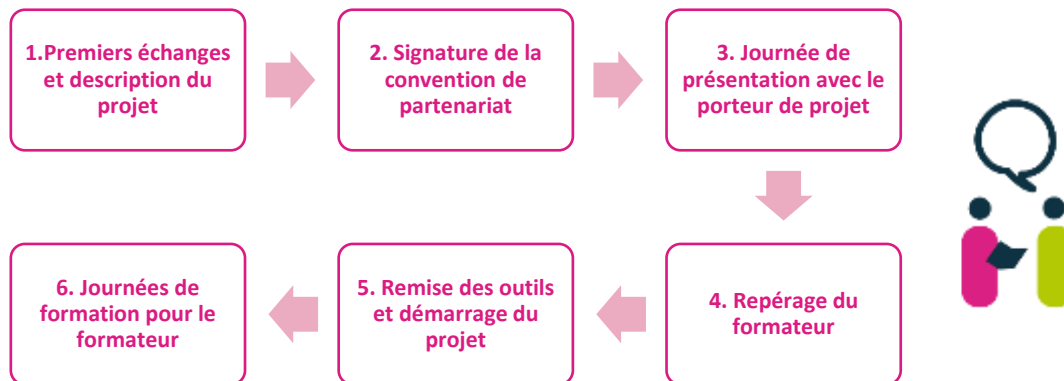
LA MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES AIDANTS

MODALITES ET CONDUITE DU PROJET

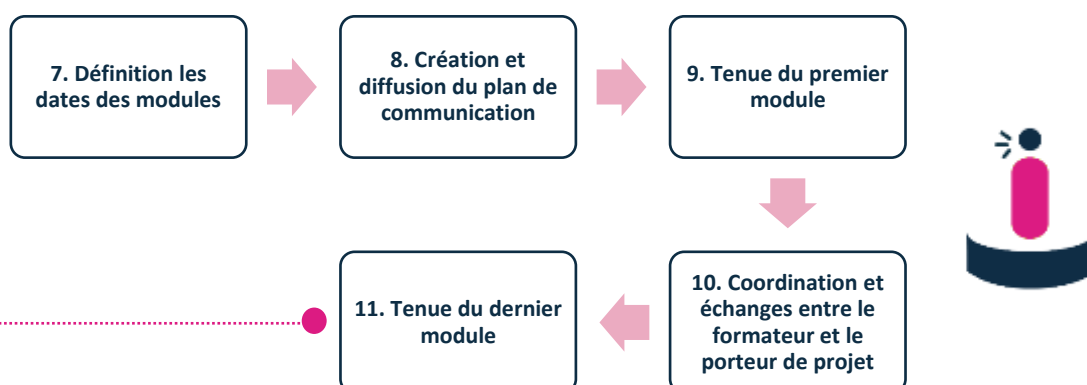
LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET

Les grandes étapes du projet (les détails sont présentés dans les pages suivantes) :

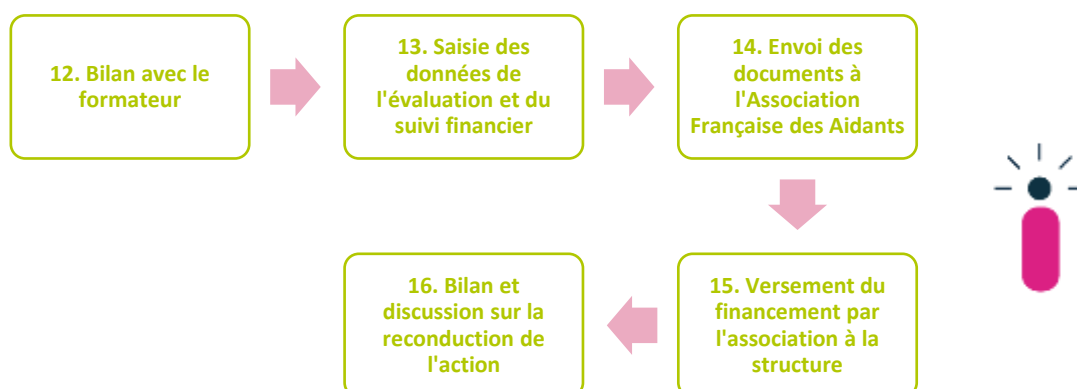
1. Etapes de construction



2. Etapes de pilotage



3. FINALISATION DE L'ACTION



LES ACTEURS

Acteur	PORTEUR DE PROJET	FORMATEUR	CHARGE DE MISSION
Profil	Membre de la structure porteuse	Professionnel du secteur	Salarié de l'Association Française des Aidants
Rôle	Il est le garant de la continuité et de la cohérence du projet pédagogique. Il est l'interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du projet localement : aidants, formateur, partenaires, presse (et de l'Association Française des Aidants).	Il assure les formations auprès des aidants et il est garant de la pédagogie et de la pertinence des sessions de formation. Il veille à ce que la formation soit conforme aux objectifs qualitatifs.	Il est le référent du porteur de projet sur toutes les questions liées à la mise en place de l'action et est l'interlocuteur du formateur sur les questions pédagogiques.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Pilote localement le projet - S'assure de la cohérence du projet et du respect du présent cahier des charges - Participe à la journée de présentation - Organise les formations (date, heure, lieu, groupe) - Est l'interlocuteur des participants - Est l'interlocuteur de l'Association Française des Aidants - Participe à l'accueil des aidants - Est responsable du suivi financier établi dans la convention - S'occupe de l'évaluation de l'action et de l'envoi des données à l'Association Française des Aidants 	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la formation obligatoire - Est garant de la pédagogie de l'Association Française des Aidants - Prépare les modules à l'appui des scénarios pédagogiques établis - Anime les sessions de formation auprès des aidants - S'assure du suivi des scénarios pédagogiques - S'assure de créer de la cohésion dans le groupe qu'il anime - Veille à ce que la parole circule dans le groupe entre tous les participants - Réalise le bilan pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Est garant de la cohérence nationale du programme de formation - Accompagne le porteur de projet dans la mise en œuvre de l'action - Conseille sur les outils et les méthodes - Est l'interlocuteur des formateurs sur les questions pédagogiques - Réceptionne les documents d'évaluation et de bilan - Vérifie la recevabilité des documents comptables - Est le référent auprès de la CNSA - Donner de l'information sur le secteur et les actualités
Objectifs	Garantir la réussite globale de la mise en œuvre du programme de formation et garantir si besoin un suivi auprès des participants. S'assurer de la conformité pédagogique et organisationnelle de l'action.	Instaurer un cadre de formation permettant aux aidants d'analyser leurs situations, de mieux connaître les réponses existantes et de questionner la relation d'aide. Réussir à instaurer un parcours d'accompagnement à des aidants en formation.	Garantir l'homogénéité de l'ensemble des formations sur le territoire national. Accompagner les porteurs de projets et les formateurs. Vérifier la conformité administrative des actions. Rendre compte auprès de la CNSA.
Formation*	Une journée de présentation (gratuit)	Deux jours de formation (gratuit)	Anime la Journée de présentation

*Ces formations sont OBLIGATOIRES et uniquement dispensées par l'Association Française des Aidants. Les repas sont inclus.



Éléments complémentaires

- Le porteur de projet et le formateur peuvent être une seule et même personne
- L'action prévoit qu'il n'y ait qu'un seul formateur. Cependant, il est possible de faire intervenir des professionnels aux modules 5 et 6.
 - Au module 5 un professionnel permettant d'analyser comment peuvent être améliorés certains gestes de la vie quotidienne
 - Au module 6 un professionnel du territoire pour pouvoir éclairer les aidants sur l'ensemble des dispositifs existants localement.
- S'il y a une volonté de faire co-animer deux formateurs sur une seule et même session, cette modalité devra être discutée avec l'Association Française des Aidants.
- Selon les disponibilités des acteurs, il peut être envisagé de remplacer la journée de présentation par une demi-journée de travail en présentiel avec le porteur de projet et ses collaborateurs.
- Le formateur, à l'issue de la formation des formateurs, s'engagera pédagogiquement et déontologiquement en signant la Charte du Formateur.
- Des rencontres supplémentaires sont proposées par l'Association Française des Aidants pour développer ses pratiques, rencontrer des acteurs, renforcer ses connaissances du secteur, etc. Chaque fin d'année se déroule les Rencontres Nationales du réseau



LE FINANCEMENT

Comme fixé dans la convention, une session de formation de six modules donnera lieu à une contribution financière à hauteur maximale de 1800€. Chaque nouvelle session de formation à destination des aidants mise en place sur la même année et/ou sur les années suivantes et faisant suite à la signature d'un avenant ou d'une nouvelle convention à cet effet se verra à nouveau attribuer une contribution financière d'un montant maximum de 1800€.

Les reversements couvrent les dépenses de rémunération de l'intervenant en charge de la formation, la rémunération du temps de coordination et d'ingénierie de projet, la communication, les frais logistiques et les frais de suppléance pour les participants de manière ponctuelle.



Une partie de ce financement provenant de la CNSA, la structure porteuse veillera scrupuleusement à ce que cette action de Formation des Aidants ne fasse pas l'objet d'un autre financement de la CNSA dans le cadre d'une demande de financement auprès d'une ARS ou d'une convention départementale.

Extrait de l'article 4 de la convention de partenariat :

Le Partenaire s'engage à ce que la Contribution versée soit exclusivement dédiée :

- *à la coordination de l'Action,*
- *à l'animation des modules de formation,*
- *et aux éventuels autres frais liés directement à l'organisation de l'Action.*

Conformément à l'accord-cadre engageant l'Association Française des Aidants avec la CNSA, en aucun cas une Action prévue dans la présente convention et financée par l'Association Française des Aidants ne pourra faire l'objet d'un autre financement de la CNSA dans le cadre d'une demande de financement auprès d'une Association Régionale de Santé ou d'une convention départementale.

1. Suivi financier

Concernant le financement, la structure partenaire alloue les dépenses par rapport aux modalités précisés dans l'outil de suivi financier, à la convention de partenariat et par rapport au cadre des dépenses éligibles à la section IV de la CNSA³. Cependant, toutes les dépenses devront être justifiées dans le cas d'un contrôle et utilisées uniquement dans le cadre de l'action de Formation des Aidants conventionnée avec l'Association Française des Aidants.

Le porteur de projet dispose d'un outil (Mallette de Bilan) de suivi financier où il doit inscrire les dépenses relatives à l'action. Le porteur de projet devra remettre le suivi financier à l'Association Française des Aidants en y renseignant le suivi des dépenses, le suivi des recettes et le budget global. **Aucun versement ne sera effectué sans réception de cet outil.**

³ Voir : https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf

En outre, et pour s'assurer de la bonne utilisation des sommes reversées, la structure s'engage à (extrait article 5 de la convention de partenariat) :

- tenir un état annexe de sa comptabilité, des dépenses et des recettes entrant dans le cadre de la présente Convention ;
- produire le rendu financier l'Action réalisée et le transmettre à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS dans le mois suivant la fin de l'action et au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 l'année N étant l'année de réalisation de l'Action,
- conserver toutes les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- transmettre toutes les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action sur demande de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou d'un tiers mandaté par l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou la CNSA ;
- tenir à tout moment, à disposition de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou d'un tiers mandaté par l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou la CNSA les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action.

L'ensemble de ces éléments sera à envoyer à l'Association Française des Aidants dans le mois suivant la fin de l'action. La réception et la conformité de ces éléments permettront d'enclencher le versement du financement à la structure porteuse. Après ce versement et suite à un échange de bilan entre l'Association Française des Aidants et la structure porteuse, l'action sera définitivement finalisée.





Avec le soutien de :

